



DOSSIER page 4

Le Plan pluriannuel d'investissement assure notre avenir

Abbaye du Jard



Violences faites aux
femmes, parlons-en
page 8

Élections 2022
page 15

SOMMAIRE



DOSSIER

Le Plan pruriennuel d'investissement assure notre avenir

VOISENON S'ENGAGE

Les violences faites aux femmes

LE COIN DES ASSOCIATIONS

RETOUR EN IMAGES

EXPRESSIONS LIBRES

CARNET DE VILLAGE

Élections 2022

4 **Note de la rédaction**

Les mesures gouvernementales liées à la pandémie de la COVID-19 restent susceptibles d'évoluer. L'actualité communale présentée dans ce numéro peut donc être modifiée en conséquence, indépendamment de la volonté du Conseil municipal.

8

10

12

14

15

AGENDA (soumis à modifications)

- **19 mars** : Commémoration des accords d'Evian marquant la fin de la guerre d'Algérie
- **27 mars** : Loto des enfants organisé par l'ADPEVM (Mille-Club)
- **10 avril** : 1er tour des élections présidentielles (Mille-Club)
- **17 avril** : Chasse aux œufs de Pâques organisée par Familles Rurales et ADPEVM
- **24 avril** : 2ème tour des élections présidentielles (Mille-Club)
- **8 mai** : Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945
- **21 mai** : Vide ta chambre organisé par l'ADPEVM
- **22 mai** : Pétanque organisée par l'ASCV
- **12 juin** : 1er tour des élections législatives (Mille-Club)
- **18 juin** : Commémoration de l'Appel du 18 juin 1944
- **19 juin** : 1er tour des élections législatives (Mille-Club)
- **25 juin** : Kermesse des écoles organisée par l'ADPEVM (école)
- **26 juin** : Vide Grenier

Votre Maire à l'écoute

-  01 60 68 29 00
-  mairie@voisenon.fr
-  Julien Aguin
-  @julienaguin

Bon anniversaire Jean CARRIER !



Monsieur le Maire, son adjointe à la Famille et l'ancien maire Bernard FOURNIER, ainsi que sa famille et ses amis voisenonais, ont souhaité les 90 ans de Jean CARRIER au mois de janvier dernier.

Notre bulletin d'informations municipales a souhaité mettre en lumière une personne historique de la vie de notre village.

Sa famille vit dans la commune et dans la maison familiale depuis 4 générations.

Il a été le dernier horticulteur en exercice de notre village. Il a exercé son métier pendant des années avec passion.

Nous continuons de lui souhaiter beaucoup de bonheur dans notre village et nous avons à cœur d'écouter ses histoires sur le Voisenon d'antan.



Réussir l'avenir et faire de l'exception voisenonaise une réalité.

Chères Voisenonaises, Chers Voisenonais,

Le printemps dans un mois nous permettra de réaliser les travaux que la crise sanitaire a retardés. En période hivernale nous avons peaufiné les plans, fixé les priorités, arbitrés en fonctions des finances. **En clair, mieux analyser notre commune pour lui tracer une voie durable et prospère.**

Au cours des pages de ce numéro, vous allez découvrir comment les différents projets sont choisis, arbitrés et défendus auprès de nos partenaires. Le Conseil municipal a collectivement investi de nouvelles méthodes de travail, elles portent leurs fruits.

Comme évoqué lors de précédents éditoriaux et après de nombreuses commissions traitant de différents sujets, j'ai proposé au Conseil municipal du 9 décembre 2021 un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) suivi d'un Débat d'orientation budgétaire (DOB) qui a été adopté.

Ce plan et ces orientations visent à une plus grande transparence sur les finances communales et met en perspectives année après année la programmation des chantiers à venir tout en maîtrisant la pression fiscale sur les ménages Voisenonais. Les demandes de subventions dans les différents domaines marquent cet engagement auprès de vous. Bien entendu, si les opérations ne sont pas cofinancées, elles ne peuvent être lancées.

Voisenon poursuit sa mutation. L'année budgétaire sera marquée par les grandes opérations de rénovation nécessaires à la mise en valeur des espaces publics : des projets structurants, auxquels les Voisenonais seront associés, pour répondre à la double exigence : réussir avec vous l'évolution de notre village, être fidèle à nos engagements.

Comme chacun des projets développés par l'équipe municipale, une attention toute particulière a été apportée à son intégration dans son environnement immédiat pour être en phase avec la vie quotidienne des Voisenonais.

Faire le choix de la ruralité est un choix ambitieux que je porte avec l'équipe municipale. Il résonne avec conviction et détermination. Notre équipe a la volonté d'agir durablement pour la biodiversité, pour son environnement et pour la maîtrise de son développement urbain.

Le ciel semble s'éclaircir, l'étreinte des contraintes sanitaires se desserre progressivement avec l'espoir de retrouver une vie normale : nos activités associatives, la joie de se retrouver chez nos commerçants et pour nos enfants l'apprentissage dans de meilleures conditions.

Au-delà de ces actions renforçant notre œuvre collective au bénéfice de toute la population voisenonaise, **la municipalité est toujours pleinement mobilisée dans les tâches du quotidien et travaille pour vous offrir un service public de qualité.** Je fais le point sur l'action municipale dans sa globalité à travers le dossier de ce trimestre.

L'agenda institutionnel alimenté par l'agenda médiatique est déjà bien occupé par des débats, des manifestations qui résonnent sur fond de campagne présidentielle (10 et 24 avril) et législative (12 et 19 juin). Suffrage après suffrage, la question de l'influence de certains médias sur les comportements électoraux jouit d'une remarquable récurrence. Soyons vigilants et éclairés.

A ce sujet, j'estime bien regrettable que certains candidats, toutes tendances politiques confondues, peinent à obtenir les parrainages nécessaires pour se présenter. Cela peut en conduire certains pourtant représentatifs à ne pouvoir se présenter au risque d'encourager une abstention en forte croissance depuis plusieurs années. Cette difficulté est principalement due à la suppression de l'anonymat des signataires potentiels, constitués à plus de 80 % par les maires.

Je propose que nous restions acteurs de notre destinée, de notre vie publique : allons voter. Besoin d'information, les services municipaux sont à votre disposition. Au-delà de cet acte citoyen, des rencontres seront organisées par lieu de vie afin que chacun puisse s'exprimer, proposer pour progresser.

Je suis toujours à votre écoute et à votre disposition sur rendez-vous comme en rencontre informelle.

*Ensemble, garantissons
l'exception Voisenonaise !*
Fidèle Maire,
Julien Aguin

Le Maire,
Julien AGUIN

04 DOSSIER : le Plan pluriannuel

Dans ce numéro, le Maire et le Conseil municipal ont souhaité vous présenter le Plan pluriannuel d'investissement qui a été voté lors du Conseil municipal du 9 décembre 2021 préparant le débat d'orientation budgétaire des années à venir.

Notre Maire, Julien AGUIN l'expose à travers une entrevue pour le bulletin d'informations de Voisenon.

Quelques éléments de compréhension

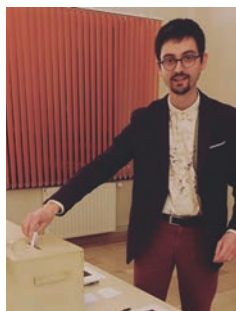
Nous avons en 2020 une capacité d'autofinancement (CAF) nette, une fois les annuités des prêts remboursées de 52 072€.

Un nouveau prêt a été contracté en fin 2020 avec une annuité de 8 834,60 € inclus dans les calculs de la CAF.

Cela signifie que c'est la somme dont nous disposons pour investir ou pour payer des nouvelles annuités d'emprunts.

Autrement dit, si la commune veut investir plus de 2 millions d'euros elle ne peut le faire qu'en empruntant sur du long terme. Ce choix nous impose de continuer la gestion très rigoureuse de nos finances.

Dites-nous Monsieur le Maire...



Qu'est-ce qu'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ?

C'est un outil de pilotage financier et politique. Il dresse la liste de l'ensemble des projets structurants programmés par les élus municipaux pour Voisenon.

Des financements leurs sont attribués chaque année, sur la durée du mandat voire plus. Evolutif par nature, il est actualisé et ajusté selon les évolutions de l'environnement économique, technique et juridique.

Il s'agit donc d'un véritable outil de gestion financière :

- Il est pragmatique et présenté par phase sur la durée du mandat au moins ;
- Il présente les projets que la municipalité décide d'engager pour sa ville pour les 5 années à venir ;
- D'une feuille de route des projets à destination de tous les voisenonais.

Comment est établi un PPI ?

Un important travail de recensement des besoins est d'abord effectué. Les investissements nécessaires pour moderniser ou rénover Voisenon sont évalués, estimés, programmés dans le temps : entretien et modernisation du patrimoine, poursuite d'opérations déjà lancées, subventions d'équipement et fonds de concours, opérations nouvelles, auxquels s'ajoute l'apurement des dossiers non financés des mandatures passées.

Ce travail de recensement et d'estimation budgétaire terminé, l'élaboration du PPI consiste à inscrire, année par année, en fonction des priorités, les projets identifiés, phasés et budgétés.



Qu'est-ce qu'un Débat d'orientation budgétaire (DOB) ?

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une discussion lors d'un Conseil municipal basée sur un rapport permettant de déterminer les orientations financières voulues par la municipalité. Il est possible de consulter le rapport d'orientation budgétaire sur rendez-vous en mairie.

Qu'est-ce qu'un Rapport d'orientation budgétaire (ROB) ?

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un document rédigé au moment de la préparation budgétaire.

Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, la nouvelle mandature a souhaité réaliser celui de Voisenon afin de présenter les engagements pluriannuels prises par le Conseil municipal et ainsi assurer la pérennité des finances et des budgets vis-à-vis des co-financeurs et des Voisenonais. **L'objectif étant d'éviter la pression fiscale sur les ménages voisenonais.**

Pour quoi faire ? Pour qui ?

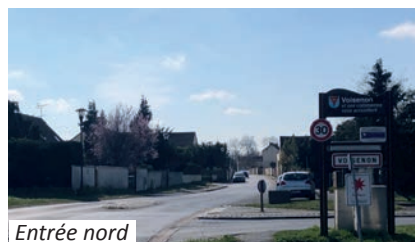
Le PPI est élaboré dans un souci de bonne gestion, de transparence et de sincérité. Il permet à tous les Voisenonais de suivre et de comprendre les arbitrages entre projets, financements ou dates de lancement, de mesurer la faisabilité des actions souhaitées au regard des capacités financières et budgétaires réelles.

Le Plan pluriannuel d'investissement, décliné année après année dans le débat d'orientation budgétaire, a été élaboré sur la base de 3 priorités d'actions que s'est fixée la municipalité :

- Pour le confort des enfants et des familles, la construction d'un restaurant scolaire à l'école Constant Duport ;
- Pour la sécurité de tous, la réfection et les aménagements de la rue des Fontaines, du chemin Claude-Henri de Fusée de Voisenon (Académicien), des entrées nord et sud de la RD35 (rue des Écoles, rue de Melun) ;
- Pour l'environnement et les économies d'énergie, la poursuite des remplacements des candélabres sur le chemin des Cornes.



Rue des Fontaines



Entrée nord



Entrée sud

Petit récapitulatif du Plan pluriannuel d'investissement voté le 9 décembre 2021

(en euros)	Montant projet HT	TVA	TVA récupérable	Subventions attendues	Reste à charge commune	Reste à charge + TVA non récupérable
Construction restaurant scolaire	1 500 000	300 000	252 000	1 200 000	300 000	348 000
Contrat rural	500 000	100 000	84 000	350 000	150 000	166 000
Éclairage public	88 750	17 750	14 910	62 125	26 625	29 465
Total	2 088 750	417 750	350 910	1 612 125	476 625	543 465

La politique voulue par l'équipe municipale s'articule en 3 axes :

• La préservation de la ruralité

Les changements climatiques incitent la municipalité à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Eviter la pollution et la production de déchets fait partie des orientations politiques en matière de protection de l'environnement de la commune.

La rénovation thermique des bâtiments municipaux, une meilleure maîtrise des terrains à bâtir pour contrôler une évolution urbaine respectueuse de l'environnement ne sont que quelques exemples voulus pour Voisenon par le Conseil municipal.

• La solidarité

La municipalité a décidé de faire de sa politique sociale le cœur de sa mandature.

Garantir le droit aux services, à la sécurité, aux soins, à l'éducation, à la culture, aux loisirs est primordial pour permettre à chacun de vivre mieux.

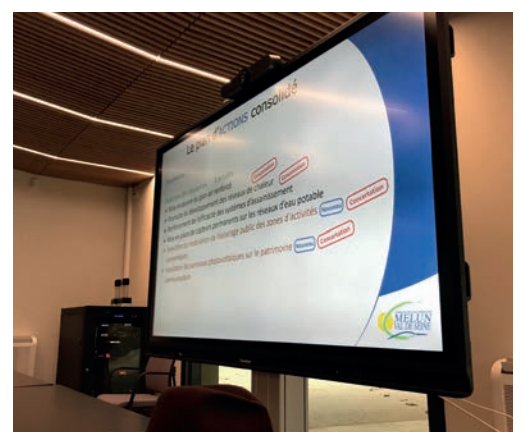
La commune investit dans la restauration scolaire et dans l'étude d'une meilleure alimentation collective pour nos enfants scolarisés.

Les mises en accessibilité pour tous de la Mairie, du Mille-Club et de la voirie sont une des priorités favorisant ainsi le lien social et la vie collective du village.

Accompagner les plus fragiles ou les plus précaires, via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), est essentiel.

• La participation bénévole

Le Conseil municipal souhaite impliquer l'ensemble des habitants pour mieux répondre à leur interrogation et faire émerger de nouveaux projets répondant à des problématiques du quotidien.



06 DOSSIER : le Plan pluriannuel

Dites-nous Monsieur le Maire... (suite)

Quelles sont les orientations budgétaires pour l'année 2022 ?

La politique fiscale voulue par le Conseil municipal se veut responsable pour préserver l'équilibre financier de la Commune et ne pas renouveler l'endettement inutile des dernières années.

Pourquoi chercher des financements ?

La taxe foncière payée par les propriétaires des terrains bâtis ou non bâtis contribue au financement des équipements collectifs et des services proposés aux habitants. Elle est répartie entre la Commune, le Département, la Région et l'Etat.

Cette taxe est calculée selon le revenu net cadastral* du bien concerné.

Taxe sur le foncier bâti : 16,69%

Taxe sur le foncier non bâti : 53,57%

Ces taux communaux sont en référence à la base votée par le Parlement. Pour rappel, la taxe d'habitation a été supprimée en 2021.

Afin de compenser la lourdeur des impôts, il est du devoir de la municipalité de rechercher et de fournir les dossiers de subventions proposés par les différents partenaires nommés ci-dessus.

Ces demandes de subventions demandées par la Commune permettent d'aider à financer les projets d'investissement : création ou rénovation de bâtiments publics, de la restauration de chemins communaux et de trottoirs, ...

Le Département, la Région ou l'Etat peuvent aider à financer les projets de la commune selon leurs compétences.



*Info+ : Le revenu cadastral est le revenu locatif estimé d'un logement sur base annuelle, sans frais d'entretien ou de réparation.

Comment financer un projet communal ?

Plusieurs moyens peuvent être utilisés pour financer un projet :

- Autofinancement,
- Dotations de l'État,
- Fonds affectés à l'investissement (comme la taxe d'aménagement, les participations pour voirie et réseau ou encore les amendes de police),
- Cessions d'immobilisations,
- Subventions (départementales, régionales, ...)
- Emprunts.

Quelle est la situation voisenoise ?

Dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire, la municipalité a choisi de poursuivre une politique fiscale rigoureuse.

- Une réflexion sur la tarification des services communaux a été menée en 2021.
- L'évolution des dépenses à caractère général prend en considération l'augmentation des tarifs énergétiques.
- La croissance des charges du personnel représentant 36,38% des dépenses de fonctionnement sera limitée par rapport au budget primitif. Le budget tient compte du maintien des effectifs, du périmètre d'intervention de la collectivité et de la revalorisation (ou non) du point d'indice.



Comment sont attribuées les subventions aux associations ?

Un travail de révision des critères d'attribution a été entrepris par la collectivité en 2021. Pour rappel, les subventions sont attribuées pour des projets concernant l'action sur la commune que présentent les associations. La municipalité souhaite apporter une plus grande visibilité et transparence aux projets co-financés par la commune.

Qu'avez-vous prévu pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ?

Promoteur de l'Action sociale locale, le CCAS instruit les demandes d'aides sociales légales, gère l'attribution de l'aide extra-légale facultative et anime des actions de prévention sociale.

Cette structure de proximité s'adresse à tous les habitants de la commune allant de la petite enfance aux personnes âgées. Elle a pour rôle de lutter contre l'exclusion, elle propose un ensemble de services pour faire face aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi ou en situation de handicap, et leurs familles.

La mandature actuelle a souhaité renforcer le soutien actif de la commune à l'aide à l'action. L'enveloppe est passée de 1 000 à 5 000€ par an, portant le budget total à 10 000€.



Quelques mots de...



Jacqueline BESNARD,
Conseillère municipale

Je vis à Voisenon depuis 51 ans. J'ai rejoint cette équipe municipale au sein de laquelle je participe au développement de la douceur de vivre de Voisenon.

Par exemple, dans le cadre des discussions sur les éclairages publics, j'ai soulevé la problématique des espaces non éclairés où circulent peu de personnes. J'ai suggéré d'installer des ampoules LED associées à des détecteurs.

Cela permettrait, notamment concernant la petite sente, d'emprunter ces itinéraires agréables également de nuit.

La municipalité a mis cette problématique à l'étude.

Le SDESM, un partenaire précieux

Le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM), principale autorité organisatrice de la distribution d'énergie en Seine-et-Marne, gère l'éclairage public de plus de 350 communes du Département. Pour Monsieur le Maire, « Plus qu'un simple financeur, l'organisme est un accompagnateur technique précieux. »

À Voisenon, l'organisme est en effet intervenu sur de nombreux dossiers, dont le remplacement des candélabres intégré dans le PPI du village.

« Nous soutenons les communes dans leur politique d'économie d'énergie », explique Pierre YVROUD, président du SDESM, « nous octroyons des subventions définies par le Comité Syndical aux communes qui respectent les règles énoncées dans la Charte Eclairage Public. »



L'objectif de la mairie de Voisenon était de diviser les puissances installées tout en améliorant la qualité de l'éclairage. « Nous sommes intervenus en tant que conseil technique mais avons également mis en concurrence les entreprises qui répondent au marché d'éclairage public », poursuit Monsieur YVROUD. « En passant à un éclairage LED, tout en bénéficiant d'une meilleure clarté, nous avons divisé la puissance des ampoules par 3 à 4. Cela permet à la commune de bénéficier d'un retour sur investissement très rapide. »



De gauche à droite : Nathalie BEAULNES-SERENI, Julien AGUIN, Pierre YVROUD

Quelques mots de...



Fanny LIDOUREN,
Conseillère
municipale

Le sujet des violences faites aux femmes reste tabou. Surtout, trop de victimes témoignent encore du manque de reconnaissance. Policiers dédiés au commissariat pour les dépôts de plainte, numéros d'urgence, Téléphone grave danger (TGD) sont autant d'outils mis en place.

Et s'il n'est pas facile de pousser la porte de la mairie pour chercher de l'aide, à fortiori dans un village comme Voisenon où tout le monde se connaît, nous vous invitons à contacter l'un des numéros que nous vous indiquons dans ce dossier ou une association qui vous soutiendra dans votre démarche.

Voisenonnais et citoyens. Tout en préservant la ruralité de notre village, nous nous mobilisons sur les thématiques nationales qui nous touchent tous. **Démocratie, République, sont des éléments essentiels au vivre ensemble, associant la liberté de chacun et le respect de tous.**

Fanny LIDOUREN, Conseillère municipale, a représenté Voisenon à l'occasion des Premières Assises pour l'élimination des violences faites aux femmes en novembre dernier à Melun, cause à laquelle toute l'équipe municipale est sensible.

Les associations dédiées

Une femme sur trois a été victime de violence physiques ou sexuelles au moins une fois dans sa vie depuis l'âge de 15 ans. Les violences exercées peuvent être verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, économiques, cyberviolentes, féminicides. Tous concernés par ce sujet, l'écoute est la première porte de sortie de ces violences. Les signes ne sont pas toujours visibles, les victimes n'osent pas en parler par peur, honte ou culpabilité.

« Pousser la porte d'une association peut aider identifier si ce que nous vivons est un simple conflit de personnes ou les signes d'une maltraitance, libérer la parole, déculpabiliser, et remettre le problème sur la bonne personne », conseille Fanny LIDOUREN.

Au plus près de Voisenon il est ainsi possible de s'adresser à plusieurs associations dédiées.

CIDFF - Centre d'information sur le droit des femmes et des familles

Permanences spécialisées pour les femmes victimes de violences conjugales. Commissariat de Melun les mercredis 9h-12h. Prise de rendez-vous au CIDFF: 01 60 79 42 26

Relais d'accès au droit à Melun, 2 passage Lebarbier.

Tél. : 01 64 52 53 57 les lundis et mardis de 13h30 à 17h30 et les vendredis de 8h30 à 17h30 (pause le midi)
Tél. également : 06 28 62 87 56, tous les après midi sauf jeudis (matins)
Email : contact.cidff77@free.fr

Centre Hubertine Auclert (du Conseil régional d'Île-de-France).

www.centre-hubertine-auclert.fr

Vous pouvez également vous adresser au Centre communal d'Action Sociale (CCAS) au 01 60 68 29 00. Un élu vous recevra sur rendez vous

Le consentement

Ne pas pouvoir ou ne pas oser dire non est souvent pris pour une acceptation. Deux excellents petits films d'animation permettent de bien identifier ce qu'est un réel consentement. Nous vous invitons à les visionner sur Internet.

« Le consentement sexuel expliqué à travers une tasse de thé », en version française, réalisé par Blue Seat Studios



ou saisir l'adresse
<https://www.youtube.com/watch?v=yj5NcMew6qc>




« Le consentement », par le Laboratoire d'études sur la violence et la sexualité de l'Université du Québec



ou saisir l'adresse
https://www.youtube.com/watch?v=Clhegm_WIAI

les violences faites aux femmes 09

En cas d'urgence
et de danger immédiat

→  **17 ou 114 par SMS** → 7J/7 24h/24

Pour un conseil
ou une écoute anonyme,
gratuite et confidentielle

-  **3919** → 7J/7 24h/24
-  **commentonsaime.fr** → lundi-samedi 10h-21h
-  En cas de violences
sexuelles **0 800 05 95 95** → lundi-vendredi 10h-19h
-  Pour les femmes en situation
de handicap **01 40 47 06 06** → lundi 10h-13h, 14h30-17h30;
jeudi 10h-13h

Pour échanger par tchat
confidentiel avec un ou
une policière ou gendarme

→  **arretonslesviolences.gouv.fr** → 7J/7 24h/24

Pour les enfants (co-)
victimes de violences

→  **119** → Gratuit, 24h/24, 7J/7

Source : Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes -
Centre Hubertine Auclert, Conseil régional Île-de-France

Chiffres clés 2020

LES FAITS

102

FEMMES VICTIMES
(-44 par rapport à 2019)

125 DÉCÈS

173 EN 2019 : -28%

23

HOMMES VICTIMES
(-4 par rapport à 2019)



**41 USAGES
D'ARME À FEU**
(33% des faits)

PRÈS DE 86%
des faits sont commis au domicile du couple,
de la victime ou de l'auteur



**38 USAGES
D'ARME BLANCHE**
(30% des faits)

TYPOLOGIE DES FAITS

30%
des faits sont précédés
d'une dispute

24%
interviennent
dans le contexte d'une
séparation non acceptée

66%
des faits
sont commis entre époux,
concubins ou passés

LES VICTIMES

82%
DE FEMMES



**14 ENFANTS
DÉCÉDÉS**

LES AUTEURS

82%
D'HOMMES

40%
entre 30 et 49 ans



21%
ont 70 ans et plus

43%
entre 30 et 49 ans



22%
ont 70 ans et plus

51 ans
POUR LES HOMMES

ÂGE
MÉDIAN

46 ans
POUR LES FEMMES

48 ans
POUR LES HOMMES

ÂGE
MÉDIAN

45 ans
POUR LES FEMMES

35%
des femmes
étaient déjà victimes
de violences antérieures

83%
de ces violences étaient
des violences physiques
et psychologiques

31%
avaient consommé de l'alcool
pendant les faits et seulement
6% des produits stupéfiants

30%
des auteurs
se sont suicidés
après les faits

Le ministère de l'Intérieur a entrepris depuis 2006 de réaliser une étude annuelle sur les violences familiales. En moyenne, un décès est enregistré tous les 3 jours (contre un tous les 2 jours en 2019). Dans un contexte de baisse des tentatives d'homicide volontaire en général (-5 % entre 2019 et 2020), les tentatives au sein du couple diminuent de 11 % entre 2019 et 2020.

Victimes, témoins ou professionnels ? rendez-vous sur le site : arretonslesviolences.gouv.fr

Les textes et images sont transmis par les associations. Ils sont sous leur entière responsabilité.

AVI Patrimoine

Les lavoirs de Voisenon

Le ru de Voisenon qui prend sa source au Petit-Jard alimente les trois lavoirs et l'abreuvoir. Avant l'apparition de la machine à laver les lavoirs étaient non seulement des lieux pour laver le linge mais c'était le point de rendez-vous des femmes du village.

« Je me souviens du bruit des battoirs, de la brosse, des gestes énergiques et rapides ; puis s'enchaînaient les petits potins, les appréciations et les contradictions ; une fois le linge brossé, tordu rincé à l'eau claire courante, elles rangeaient le matériel sur la brouette, repartaient à domicile jusqu'à la prochaine semaine ; quelques unes lavaient pour d'autres personnes, petit emploi bien courageux ». Souvenir de Mme Andrée Querrien, Les Quatre Saisons 1995.



Ce lavoir couvert au lieu-dit « La grande fontaine » a été voté par adjudication en date du 22 avril 1827.



Situé au 15 rue des Fontaines ce petit lavoir abrité fonctionnait avec quatre places assises. Il avait la réputation d'être alimenté par une source d'eau chaude naturelle.

Un arrêté du maire de la commune en 1862 interdisait d'y laver les sacs à grains, à charbon les ustensiles servant aux laiteries... car les eaux se renouvelaient très lentement ; il fallait préserver la limpidité pour que toute lavandière puisse y venir sans répugnances.



Le petit lavoir Chemin du Moulin



Cette carte postale de 1907 évoque bien les habitudes des villageois.



Vue actuelle. Plusieurs chantiers de bénévoles ont permis de remettre en valeur ce cadre agréable.

Nous recherchons des documents et photos de toutes époques sur Voisenon.

Pour voir les photos en plus grand format et plus de détails, contactez la présidente Claudine CARÉ.

Email : claudine.care-voi@orange.fr

ADPEVM

L'association des parents d'élèves vous invite au Loto des enfants le dimanche 27 mars. Venez jouer au loto en famille, gagner plein de cadeaux, participer au concours du plus beau déguisement et déguster des crêpes ! Nous vous espérons nombreux à partir de 14h au Mille-Club à Voisenon.

Vendredi 18 février, nous avons organisé une vente de gâteaux devant les 2 écoles à Voisenon et Aubigny. Nous remercions vivement les parents pour leur participation et vous donnons rendez-vous vendredi 22 avril !

Une nouvelle présidente pour l'ADPEVM

Aurélié TESSIER vient d'endosser la fonction de présidente de l'association de parents d'élèves de Voisenon et Montereau-sur-le-Jard : « J'aime le monde associatif, les rencontres », nous indique-t-elle, « Je prends la casquette de présidente mais c'est le travail de toute une équipe, notamment Nathalie, secrétaire de l'association, et Gabriel, trésorier, qui font un gros travail. J'aimerais que d'autres parents nous rejoignent, ça demande pas forcément beaucoup de temps, mais c'est important de se renouveler. En plus des animations que nous proposons, c'est un réseau local d'entraide, en contact avec le réseau associatif local, comme Familles Rurales, mais aussi la Mairie. »

RAPPEL les activités des associations sont susceptibles d'être modifiées, adaptées ou annulées en fonction des réglementations gouvernementales à venir.

Familles Rurales Voisenon

ON EN A PARLÉ, ON LE FAIT



Voici les modalités pratiques de déploiement des trois initiatives solidaires présentées en début d'année :

- **Aide aux démarches administratives en ligne**

Notre association, agréée Point Numérique CAF depuis 2017, est en capacité de vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien en toute confidentialité (cartes grises, papiers d'identité, déclaration des impôts...) Prendre rendez-vous au 09 50 13 49 89 (ou renseignements sur place de 14h à 17h)

- **Espace Numérique**

L'association met à disposition du matériel (ordinateurs, tablettes, imprimante, scanner...), des formations en petits groupes (cours et ateliers pratiques), et du conseil, afin que le numérique devienne accessible à tous.

Accueil tous les après-midi de 14h à 17h

- **Transport bénévole**

Le transport public ne fonctionne pas toujours bien et ne vous amène pas partout. Une équipe de conducteurs bénévoles est en place pour faciliter prioritairement les déplacements des séniors.

Accueil à la Maison des associations (à l'étage), tous les après-midis de 14h à 17h. Tél. : 09 50 13 49 89
Mail : secretariat@frvoisenon.net
Facebook : @FRVoisenon

L'Orangerie

Horaires des messes du secteur :

- Dimanche 13 mars 2022 - Voisenon
- Dimanche 20 mars 2022 - Moisenay
- Dimanche 27 mars 2022 - Maincy
- Dimanche 3 avril 2022 - Aubigny

Pour plus d'informations :
luna.mado@gmail.com

ASCV

Résultats compétition Tennis de Table

Les compétitions de jeunes ont commencé le 23 janvier à Marolles-sur-Seine par les Critériums Départementaux A. Antonin DROUVAULT a représenté l'ASCV en catégorie Benjamin. Il termine 9ème en individuel et 3ème en double.

Puis les Critériums Départementaux B se sont déroulés le 30 janvier à Provins. Deux joueurs de l'ASCV ont participé. Antoine Tixidor en Poussin a fait 2 fois 3ème en individuel et en double. En Benjamin, son frère Corentin finit 3ème en individuel.

Ces troisièmes places en individuel leurs ont permis de se qualifier pour les régionaux B, le 13 février à Melun. Les résultats d'Antoine sont 7ème en individuel et 2ème en double. Ceux de Corentin sont 11ème individuel et 4ème en double.

Pour la reprise des compétitions après une année blanche, les résultats sont encourageants. Toutes nos félicitations aux joueurs ainsi qu'à leur entraîneur.

Contact : Mme Sophie MERCIER, Présidente 06 27 75 06 87
ascv.voisenon@orange.fr
<https://www.facebook.com/ascv.voisenon>

Les petites mains de Voisenon

Le vendredi 28 janvier, les membres de l'association "Les petites mains de Voisenon" ont remis l'ouvrage à Marie Claire, gagnante du quilting bee du 27 novembre.

Je rappelle que cette activité a lieu, maintenant, le vendredi après-midi de 14h30 à 17h30 dans la salle des associations.



Pour tous renseignements, contactez :
josiane.pineau77@gmail.com

Remise des récompenses

Monsieur le Maire accompagné des élus en charge de l'animation de la commune, ont remis les récompenses des plus belles illuminations de Noël. Bravo à la famille Monteiro/Gwodz pour le premier prix, la famille Saintobert pour la seconde place et à la famille Michot pour la position « bronze ». Merci à nos commerçants de Voisenon qui ont accepté de préparer des lots sympathiques.

A l'année prochaine avec encore plus de participants et de participation !



Syndicat scolaire : nouvelles coordonnées

Nous vous informons que le Syndicat scolaire s'est doté d'un numéro de téléphone avec messagerie dédiée et d'une nouvelle adresse e-mail pour mieux vous accueillir.

Un permanence le mardi après-midi est assurée pour pouvoir répondre au mieux aux attentes des familles.

01 60 68 89 87 – syndicat@sisvm.fr

Après-midi diaporama patrimoine

Un après-midi patrimoine a été proposé par l'association AVI Patrimoine le 13 février dernier pour redécouvrir le Voisenon d'antan avec des images et archives commentées par Claudine et Guillaume. Monsieur le Maire, M. ROUSSET et Mme BESNARD ont représenté la commune soutenant cette action.



Paillis : opération réussie !

La mise à disposition du paillis dans la cour de la Maison des associations a été un franc succès. Tenez-vous prêts, un nouveau dépôt de paillis sera prochainement à votre disposition au même endroit pour aménager votre jardin.



Affichage sauvage : la mairie lutte !

Les élus ont constaté que plusieurs personnes affichent des informations sur le mobilier urbain. L'affichage sauvage est un affichage réalisé en dehors des supports et espaces réglementés prévus à cet effet et sans autorisation. Les services techniques sont obligés de nettoyer les colles et solvants qui peuvent abîmer ce mobilier qui est la propriété de tous. Soyons vigilants.



Rappel : horaires de la mairie

La mairie vous accueille aux horaires suivants :

Lundi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h30

Mardi de 9h à 12h

Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Jeudi fermé

Vendredi de 9h à 12h

Vente de gâteaux

Merci aux bénévoles de l'Association des Parents d'Élèves de Voisenon et Montereau-sur-le-Jard pour cette vente de gâteaux au profit de l'association.



American GYM

Mention spéciale à Adrien LAZAROV, Directeur du Centre de Loisirs, qui a obtenu la 2ème place du concours d'American GYM à Beauvais avec un Développé couché à 175kg. La municipalité lui adresse ses sincères félicitations.



Propreté des rues : merci Maurice !

Un programme hebdomadaire de nettoyage des rues de notre village est programmé pour vous assurer un confort et une sécurité. Merci à notre agent technique Maurice qui assure ramassage, nettoyage et parfois désinfection au quotidien.



Quelques mots de...

Nathalie BEAULNES-SERENI,
Conseillère départementale

Dans le cadre des missions qui sont dévolues au Conseil départemental, j'ai eu le plaisir, avec mon binôme Denis JULLEMIER, d'accompagner plusieurs initiatives structurantes de la



commune de Voisenon et de ses associations, nouant ainsi des partenariats durables : nous avons notamment subventionné l'éclairage public d'un lotissement et soutenu les associations qui œuvrent dans le domaine sportif et social. La majorité départementale s'engage en effet au côté des communes pour améliorer le quotidien de tous les Seine-et-Marnais.

Tableaux numériques

A l'initiative de Monsieur le Maire et du Président du Syndicat scolaire, les tableaux blancs numériques de l'école Jacqueline Auriol, destinés au déclassement, ont été récupérés par le Syndicat scolaire au profit de l'école maternelle Constant Duport.

À Voisenon, on donne une nouvelle vie au matériel pour que les enfants puissent avoir accès au numérique.



Majorité - Réalisons l'avenir

Le projet d'investissement présenté par notre maire au conseil du 9 décembre 2021 marque un changement de méthode que nous avons adopté. Des projets cofinancés s'inscrivent dans le temps permettant de lancer enfin le canevas des actions présentées précédemment. Une première historique ! Après un débat budgétaire, nous avons pu avec fierté voter un plan de financement (cela ne s'était pas fait ces dernières mandatures), puis lancer une demande de subvention de près de 2,5 millions d'euro auprès des financeurs dont 35916€ ont déjà été obtenus. Le reste à charge pour la commune restera limité à 20% de l'opération globale, comblé par un emprunt. Notre stratégie financière a permis près de 32000€ d'économies de fonctionnement. Ces choix ciblés vont permettre d'investir sur des animations, des équipements pour nos enfants, des services aux seniors. Nous sommes conscients que nous ne pouvons pas lancer de projets d'importance sans cofinancements. Nous avons collectivement commencé à apurer les dettes liées à des choix coûteux non maîtrisés telles l'esplanade de l'école maternelle -de surcroît non sécurisée-, la placette du centre-village inadéquate, la réfection des trottoirs du hameau du Jard inachevée, les frais d'études successifs pour une halte routière qui ne verrait jamais le jour car le coût restant à charge était insupportable, pour la commune d'autant plus qu'aucun Voisenonais n'en aurait l'usage. Un total d'environ 1 million d'euro sans cofinancement ! Le plan local d'urbanisme (PLU) a retenu l'approbation du conseil, des personnes publiques associées, du commissaire enquêteur et de la préfecture. Attaqué la veille de la clôture des recours par des propriétaires terriens associés pour la spéculation foncière, au détriment du caractère rural que nous voulons préserver. Pourtant ces personnes connaissent l'état des finances municipales car ils y ont participé de près ou de loin et ils n'hésitent pas à grever son budget en procédures judiciaires, environ 10000€. Nous regrettons également que ceux qui dénoncent le manque d'information soient ceux qui demandent le plus fréquemment des documents en mairie jusqu'à plusieurs fois par semaine. « Le passé est bien passé : à le remuer, trouve-t-on autre chose qu'amertume ? » Jean Simard.

Notre équipe se veut résolument tournée vers l'avenir et fidèle à ses engagements auprès des Voisenonais. Nous leur souhaitons un beau printemps et un bel été. Les élus du groupe majoritaire, à votre écoute et à votre disposition.

Minorité - Tous pour Voisenon

Bienvenue Monsieur le Conseiller Municipal. Sophie a donné sa démission pour des raisons professionnelles, Joel ROBITEAU l'a remplacé depuis le 21 décembre 2021, date confirmée par M. le préfet, mais aucune information sur les réseaux sociaux ni sur le site de la Mairie. « Joel est arrivé à Voisenon en 1987. C'est sur son initiative, avec l'appui de Michel LAPUJADE, alors Directeur du Centre du jard que nous avons pu fêter tous ensemble le Bicentenaire de la Révolution en 1989. Avec quelques bénévoles il a imaginé le décor et participé à la rénovation intérieure de notre Chapelle au début des années 90. Joël a été représentant au Conseil des Parents d'élèves pour notre commune à partir de 1988 et jusqu'en 2002. De 2008 à 2014, Joël a apporté son concours à l'AFCO, on lui doit notamment les courses de voitures à pédalier qui se sont déroulées dans notre village. Merci Joel pour ces implications. ■ Parlons des Vœux 2022. Nous ne pouvons que regretter l'absence d'invitation des élus de l'opposition pour participer à la cérémonie diffusée le 28 janvier à 19 h et malgré des recherches nous n'avons pas retrouvé, contrairement aux allégations de M. le Maire, une note invitant nos élus à cet enregistrement, seule une information générale aux Voisenonais, jointe à la carte de bonne année, informant du jour et de l'heure de diffusion sur la chaîne YouTube de Voisenon. ■ Parlons chiffres. Dans ses vœux, sur les réseaux sociaux, et dans les journaux locaux, notre Maire a annoncé les projets d'investissements pour les années à venir : 1 500 000 € pour la Cantine ; 500 000 € pour la voirie, sans prévoir la rue des Closeaux ; 150 000 € pour l'éclairage public ; 300 000 € pour l'installation de 20 caméras de vidéosurveillance. Soit un total HT de 2 450 000 €. L'espérance de 80% de subventions du montant HT laissera au minimum une charge de financement pour la commune d'env. 500 000 € plus 490 000 € de préfinancement de la TVA... Ces sommes, même réparties sur plusieurs années, sont-elles supportables pour nos finances locales Qu'en sera-t-il si les subventions sollicitées ne sont pas accordées ? Etant membre des commissions des bâtiments, d'appel d'offre et des finances ; l'opposition aurait apprécié d'être totalement informée de l'ensemble de ces projets au lieu de l'apprendre par les réseaux sociaux et la presse locale. Notre Débat d'Orientation Budgétaire et notre budget vont être difficile à préparer et à équilibrer sans emprunts.

Mrs Jacques LELOUP et Joël ROBITEAU, Vos Elus d'Opposition TPV (©20220225)

Naissances

La municipalité félicite les heureux parents de Louise MIQUEL née le 01 février 2022.

Mariages et Pacs

Monsieur le Maire a célébré l'union civile de M. Olivier CHAMPDOIZEAU et de Mme Magali TORCHÉ le 24 décembre 2021. L'ensemble de la municipalité leur souhaite beaucoup de bonheur.

Voter à Voisenon

Une nouvelle carte d'électeur

Pour la première fois, un QR code figure sur la carte électorale qui sera envoyée à toutes les personnes inscrites sur les listes électorales dans la perspective des élections présidentielles et législatives.



Ce QR code renvoie au site unique www.elections.interieur.gouv.fr vous permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections. Vous pouvez ainsi en quelques clics :

- vérifier votre situation électorale ;
- trouver votre bureau de vote ;
- vous inscrire en ligne, jusqu'au 4 mai 2022 (pour les élections législatives), sur les listes électorales ;
- effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin. Vous pouvez également vérifier à qui vous avez donné procuration ou qui vous a donné procuration.

Désormais, les élections à Voisenon se dérouleront uniquement au Mille-Club.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h :

- les 10 et 24 avril 2022 pour les élections présidentielles,
- les 12 et 19 juin 2022 pour les élections législatives.

Par ailleurs, votre numéro national d'électeur, attribué à chaque électeur a été mis en exergue. **Ce numéro est désormais nécessaire pour établir une procuration.**

À NOTER : Depuis le 1er janvier 2022, les procurations sont « déterritorialisées », cela signifie que vous, « le mandant », pouvez donner procuration à un électeur, « le mandataire », **qui n'est pas inscrit dans la même commune que vous.** Ce dernier devra tout de même se déplacer le jour du scrutin dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Au moment de remplir la demande de procuration, vous devez renseigner votre numéro national d'électeur ainsi que celui de votre mandataire.

Pour vous procurer votre nouvelle carte électorale, vous n'avez aucune démarche à faire si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales. Elle vous sera envoyée à votre domicile par votre mairie.

Cet envoi résulte de la refonte des listes électorales réalisée par les mairies tous les 5 ans. Il s'agit d'une opération matérielle qui permet d'ordonner les listes électorales en attribuant un numéro d'ordre à chaque électeur et qui permet de faciliter le travail des assesseurs le jour du scrutin.

Informations : Ministère de l'Intérieur

Pour qui votons-nous

Le président de la République

L'article 5 de la Constitution du 4 octobre 1958 définit son rôle. Il « veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités. ».

Les députés

Un député français est un élu siégeant à l'Assemblée nationale. Celle-ci est composée de 577 députés et forme, avec le Sénat, le Parlement qui constitue le pouvoir législatif en France sous la Ve République.

La démocratie est un bien précieux.

Élections présidentielles,
Élections législatives :

VOTEZ !

